

## **PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE**

Séance n° 71 du 4 avril 2019, 14 h

Pharo – amphithéâtre Gastaut – Marseille

**PV soumis à l'approbation de la CFVU du 9 mai 2019**

**Président de la séance : Thierry PAUL – Vice-président Formation**

### **SONT PRESENTS OU REPRESENTES :**

#### **Collège des professeurs et personnels assimilés :**

Vincent EGEA (pouvoir), Nathalie BONNARDEL (pouvoir), Philippe CASSUTO, Marcel PASQUINELLI, Corinne TARDIEU, Chantal TARDIF (pouvoir).

#### **Collège des enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés (hors professeurs) :**

William BENESSIANO (pouvoir), Christophe BUFFAT (pouvoir), Denis COLLOMP, François DEVRED, Mohammed KOUBITI (pouvoir), Eric VALERIO.

#### **Collège des Usagers :**

Nadjma ATTOUMANI (pouvoir), Lyes BELHADJ, Kane MARLIN (pouvoir), Pierre MARTIN (pouvoir), Agathe MESTRALLET, Lucas SCHNEIDER (pouvoir).

#### **Collège des personnels B.I.A.T.S.S. :**

Béatrice DELORGE, Nadège GUILLEM (pouvoir), Karine VAN HEUMEN.

#### **Collège des personnalités extérieures avec voix délibérative :**

Martine RENAUD (pouvoir).

**Membres en exercice : 40**

**Quorum : 21**

**Effectif présent ou représenté : 22**

PARTICIPE A LA SEANCE AVEC VOIX CONSULTATIVE : Marc BRUANT

ASSISTENT A LA SEANCE EN QUALITÉ D'INVITÉS : Laurence AMERICI, Nathalie ALMERAS, Laurence BESANÇON, Caroline BULGARELLI, Michel CARETTE, Fanny CLAIN, Sylvie DAVID, Idoya DE PONCINS, Pierre GRANIER, Hervé JUVENAL, Jean-François PABA, Nathalie PARQUIER, Franck TORRE, Elsa WADEL.

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **I. Approbation de procès-verbal**

- PV de la CFVU du 08/03/2019 (pour approbation)

#### **II. Actualités**

#### **III. Présentation**

- Résultat de l'enquête de satisfaction Libqual+

#### **IV. Formation / Pédagogie**

- Résultats des enquêtes Parcoursup et rentrée 2018 en L1 ALLSH (pour information)
- Attribution de financements au titre du FIP 2019 (pour délibération)
- IUT : Contrats d'objectifs et de moyens 2018/2022 (pour avis)
- SUFLE : création d'une formation courte (pour avis)
- Projet de délibération d'exonérations des droits d'inscriptions 2019/2020 (pour avis)
- Frais de formation continue 2019/2020 (pour avis) :
  - o Ajustements des fourchettes
  - o Tarifs des diplômes nationaux

## **V. Vie étudiante**

- Les Dispositifs AFEV (pour information)
- Projets FSDIE (pour délibération)

## **VI. Questions diverses**

**Le VP Formation** ouvre la séance à 14 h 09.

Une minute de silence est observée en hommage à une étudiante de deuxième année de licence en ALLSH mortellement frappée le 17 mars dernier près du métro de la Timone.

**Le VP Formation** informe ensuite les membres de la CFVU du report du point « IUT : Contrats d'objectifs et de moyens 2018/2022 » à la séance du mois de juillet et indique que le projet de délibération d'exonérations des droits d'inscriptions pour 2019/2020 fera l'objet d'un point d'information dans les Actualités.

## **I ACTUALITES**

**Le VP Formation** expose les points d'actualité suivants :

### **1) Visite de la Cour des comptes**

La Cour des comptes est venue à AMU les 1<sup>e</sup> et 2 avril réaliser une enquête sur l'utilisation des moyens alloués pour la mise en œuvre de la loi ORE dans ses multiples volets, et plus particulièrement, l'augmentation des capacités d'accueil, la valorisation de l'investissement des personnels enseignants-chercheurs et administratifs pour la mise en place de la plateforme Parcoursup, des parcours d'accompagnement des étudiants « Oui si » ou des autres mesures de remédiation à destination des étudiants « fragiles ».

De très nombreux acteurs ont été auditionnés pendant ces deux jours : des enseignants-chercheurs impliqués dans les commissions d'examen des vœux (CEV), des étudiants, des doyens et directeurs d'UFR, des vice-présidents d'AMU et le Président d'AMU. Les entretiens se sont bien passés.

### **2) Business Game By night**

La remise des trophées du jeu Business GAME By night s'est déroulée le 21 mars dernier.

Le Business GAME est organisé comme chaque année par la FEG dans le cadre de l'association Aix-Marseille-Provence-Méditerranée et des équipes de deux ou trois étudiants d'Aix-Marseille Université, de l'Université d'Avignon, de l'Université de Toulon et de Centrale Marseille y ont participé.

L'équipe gagnante était composée d'étudiants du master « Qualité, hygiène et sécurité » de l'UFR Sciences.

**M. Granier** souligne l'absence d'étudiant de Sciences Po-Aix et confirme le très bon déroulement du jeu, qui s'est tenu, pour la première fois, dans la bibliothèque du site Ilot Bernard Du Bois. Il tient à remercier le SCD pour la qualité de son accueil.

### **3) Challenge Pix**

La finale du Challenge Pix, évènement inédit à AMU et en France, se déroule actuellement dans les locaux du SCD d'Aix-Schuman et de Marseille-St Charles. La cérémonie de remise des prix de ce concours aura lieu le 5 avril à 18 h au Pharo en présence du Président d'AMU.

Il s'agit de sensibiliser les étudiants aux compétences numériques et à cette nouvelle certification Pix, qui succède au C2i niveau 1.

### **4) Réforme du premier cycle en santé**

La réforme du premier cycle en santé, dont les textes sont encore en attente, prévoit dès la rentrée universitaire 2020, la suppression de la PACES et du *numerus clausus*. Le nombre des étudiants admis dans chaque filière de santé sera désormais défini par des capacités d'accueil.

Le premier cycle s'organisera autour de deux dispositifs parallèles : d'une part, un portail santé qui correspondra à la première année d'une « licence santé » et qui mènera à la deuxième et à la troisième année des Diplômes de Formation Générale (DFG2 et DFG3) en santé ; et d'autre part, les licences disciplinaires qui existent déjà dans lesquelles des UE « mineures santé » seront proposées et donneront la possibilité aux étudiants qui le souhaitent de se réorienter en DFG2. En entrée du DFG2, environ 60 % d'étudiants viendraient du portail santé et 40 % seraient issus de ces licences disciplinaires avec ces UE « mineures santé ».

De plus, AMU va déposer un dossier en réponse à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) 2019 sur la « Transformation pédagogique et numérique » dont la date limite de dépôt a été reportée au 12 avril prochain.

Il s'agit de développer ces UE « mineures santé » dans les licences disciplinaires, mais aussi des UE « mineures disciplinaires » dans le portail santé afin de permettre à des étudiants d'une licence disciplinaire de se réorienter vers le portail santé et inversement. Ces UE « mineures » seront dispensées dans un format numérique à distance afin d'être suivies par un maximum d'étudiants et celles-ci pourraient être financées en partie par la subvention allouée, si AMU est lauréat de cet AMI 2019, sachant qu'un montant de 70 000 euros maximum pourrait être obtenu.

En parallèle de cette réforme en santé, le **VP Formation** rappelle la mise en place à AMU en 2017/2018 du dispositif ALTER PACES permettant à des étudiants inscrits en licences « Chimie », « Sciences de la Vie » et « STAPS » qui ont suivi des UE supplémentaires, de candidater en DFG2 en santé. Le calendrier des épreuves de ce dispositif a été voté en conseil de la faculté des Sciences médicales et paramédicales le 21 mars dernier. Il fait également remarquer que ce dispositif ALTER PACES est assez proche de celui qui va être mis en place avec la réforme en santé.

### **5) JACES 2019**

Les Journées des Arts et de la Culture dans l'Enseignement Supérieur (JACES) se déroulent en ce moment à AMU, du 2 au 6 avril 2019.

**Mme de Poncins** précise que de nombreuses manifestations sont organisées sur trois sites, Schuman à Aix-en-Provence, Saint-Charles et Luminy à Marseille, où des représentations de théâtre ou de danse, des concerts de musique, des expositions, ... sont programmés.

### **6) Remise des diplômes promotion HUGO – Visite de professeurs principaux**

En complément des actualités, **Mme van Heumen** souhaite faire part de la cérémonie de remise des diplômes HUGO (Handi yoU Go) et de la visite le 3 avril d'environ soixante à quatre-vingts professeurs principaux du secondaire à Polytech.

A la remarque du **VP Formation** sur le fort taux d'absentéisme concernant cette visite d'enseignants du secondaire, **Mme van Heumen** l'explique en partie par des problèmes de transports ce jour-là.

**M. Collomp** signale également l'annulation de cette manifestation à Gap en raison des grèves ce jeudi 4 avril.

Concernant la promotion HUGO, le **VP Formation** précise qu'il s'agit de onze étudiants en situation de handicap qui ont suivi en alternance la formation du diplôme d'ingénieur en informatique à Polytech.

Lors de la cérémonie, qui s'est déroulée en présence de M. Parisot de Bayard, préfet chargé de mission de service public relevant du Gouvernement, lui-même en situation de handicap, les six diplômés de la première promotion HUGO ont été mis à l'honneur et des témoignages poignants ont été apportés.

A la demande de précisions de **M. Torre**, **Mme van Heumen** explique que cette première promotion d'étudiants, en situation de handicap relativement lourd, a été particulièrement « chouchoutée » par l'équipe pédagogique. Mais, pour la deuxième promotion qui vient de commencer, le choix a été fait de les intégrer complètement aux autres étudiants et les enseignants signalent dès à présent une plus grande difficulté de gestion. Un juste milieu concernant le niveau de leur intégration reste encore à trouver.

**Le VP Formation** ajoute que ces étudiants présentent un handicap plus ou moins visible mais assez lourd, ce qui nécessite une pédagogie tout à fait particulière et un grand investissement. Il tient à souligner la patience et l'abnégation dont ces enseignants ont fait preuve.

### **7) Projet de délibération d'exonérations des droits d'inscriptions 2019/2020**

Concernant la mise en place des droits d'inscription différenciés, **Mme de Poncins** signale que le projet de délibération qui devait être présenté pour avis en CFVU n'est pas encore arrêté, c'est pourquoi il fait l'objet d'une information aujourd'hui.

Elle rappelle la position d'AMU, adoptée en CA de décembre dernier, d'utiliser toutes les possibilités réglementaires qui lui seront offertes pour permettre aux étudiants internationaux extra-communautaires concernés de bénéficier du maintien du régime tarifaire actuellement appliqué, si le Ministère confirme cette augmentation des frais.

Le Ministère vient de mettre en place un GT sur la mise en œuvre de la stratégie d'attractivité des étudiants internationaux en France, qui se réunit une fois par semaine et auquel AMU participe à distance.

Lors de la première réunion de ce GT le 28 mars dernier, le Ministère a confirmé la possibilité, sur la base de la réglementation actuelle, d'acter par délibération en CA une disposition transitoire pour l'année universitaire 2019/2020 d'exonérer partiellement l'ensemble des étudiants assujettis aux droits d'inscription différenciés.

Ainsi, ne disposant pas du temps nécessaire pour mettre en place une politique d'attractivité internationale et sachant qu'une réponse doit être donnée à ces étudiants avant le 10 mai, ce projet de délibération devrait être voté en CA le 23 avril prochain et être présenté en CFVU du mois de mai.

A la question de **M. Belhadj** de savoir si AMU devra respecter le quota réglementaire d'étudiants exonérés de 10 % des inscrits pour l'année 2019/2020, **Mme de Poncins** répond par l'affirmative et confirme la faisabilité considérant le nombre prévisionnel de ces primo-entrants.

**M. Belhadj** demande si le cumul du taux des étudiants en situation de précarité exonérés des frais d'inscriptions avec celui de ces étudiants étrangers excède ces 10 %, puis ce qu'envisage AMU pour les années à venir si ce pourcentage venait à être dépassé.

**Mme de Poncins** répond que le nombre d'étudiants devrait être très en dessous de ce taux pour l'année prochaine, mais il sera en effet nécessaire de réfléchir à la politique à adopter si la réglementation en la matière n'évolue pas.

**M. Torre** demande si l'exonération sera *a priori* ou *a posteriori* ou les deux. **Mme de Poncins** répond que les candidats sur Etudes en France recevront l'information de cette exonération partielle à hauteur des droits nationaux en même temps que l'avis d'acceptation de leur candidature. Sachant qu'une instruction individuelle des dossiers ne sera pas nécessaire, la procédure d'exonération sera « automatisée » pour tous les étudiants, sachant que l'Agent comptable d'AMU a donné un avis favorable à cette décision.

**M. Carette** tient à signaler avoir reçu à ce jour un quart de candidatures par rapport à l'année dernière. Il ajoute qu'en première page du site Etudes en France, est affiché un montant de droits d'inscription de 3 700 euros pour les étudiants étrangers hors communauté européenne qui candidatent en master. Cela signifie que les étudiants, qui vont être exonérés, étaient prêts à payer cette somme et que ceux qui n'ont pas candidaté, faute de pouvoir s'acquitter de ces frais, ne pourront pas bénéficier de cette exonération.

A la question sur le pourcentage en moins des candidatures à AMU par rapport aux années précédentes de **M. Belhadj**, **M. Collomp** répond que seuls les chiffres des demandes d'admission préalable (DAP) sont connus, à savoir les entrées en première année. Il tient à faire remarquer que les réponses sont à donner pour le 10 mai, sachant que pour cette année, tous les établissements doivent étudier l'ensemble des candidatures simultanément, ce qui accroît le travail.

Pour les L2, L3 et masters, les campagnes de candidatures sont encore en cours sur Etudes en France et les dossiers sont reçus périodiquement une fois visés par les Services de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) des ambassades, ce qui complique le travail.

**M. Belhadj** précise que l'idée est de connaître l'impact au niveau local et national. **Le VP Formation** répond que les chiffres seront communiqués dès qu'ils seront arrêtés.

Sur Etudes en France, **M. Cassuto** fait remarquer avoir reçu moins de dossiers et d'un niveau meilleur par rapport à l'année dernière, mais ce qui est important, c'est le nombre des étudiants qui obtiennent leur visa et s'inscrivent au final.

En conclusion des actualités, le **VP Formation** indique à **M. Belhadj** que, suite à la CFVU du 8 mars dernier, ses demandes, à savoir la mise à disposition gratuite de protections périodiques et la féminisation des noms d'amphithéâtres d'AMU, ont bien été transmises à Mme Lecuyer et sont en cours de traitement.

## **II APPROBATION DE PROCES-VERBAL**

### **PV de la CFVU du 8 mars 2019**

Sous réserve des corrections sollicitées par **M. Belhadj**, la CFVU approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 8 mars 2019.

## **III PRESENTATION**

### **Résultat de l'enquête de satisfaction Libqual+**

**Mme Clain**, directrice adjointe et responsable communication et évaluation du SCD, rappelle tout d'abord que cette enquête électronique a été annoncée en Actualités de la CFVU de novembre 2018 avant son lancement.

Elle ajoute que Libqual+ est un outil payant d'évaluation de la satisfaction des bibliothèques (BU) de l'enseignement supérieur, s'appuyant sur un questionnaire standardisé qui permet de disposer de données homogènes et comparables entre les enquêtes et les BU d'autres établissements, mais avec la possibilité de questions additionnelles, sur les horaires d'ouverture ou la communication, par exemple.

Elle fait part ensuite des résultats de l'enquête Libqual+ qui a été conduite par les BU d'AMU du 12 novembre au 8 décembre 2018 dernier et indique qu'un comparatif avec les données de la précédente enquête menée en 2015, a été réalisé (voir annexe 1).

Elle précise que, depuis 2015, de nouvelles BU ont été ouvertes ou réaménagées à Aix-en-Provence, l'Ilot Bernard Du Bois ou Luminy. De plus, les BU des Fenouillères à Aix-en-Provence et de Médecine à Marseille ont obtenu le label ministériel NoctambU+ dans le cadre du plan pluriannuel « Bibliothèques ouvertes + » qui distingue les BU françaises les plus ouvertes.

Aux questions de **Mme Mestrallet** concernant le maintien de ces extensions horaires sachant qu'AMU devra prendre à sa charge leur coût à partir de 2020 et sur la possibilité de les déployer dans d'autres BU, **Mme Clain** répond que les horaires élargis déjà existants dans les plus grandes BU seront conservés, mais aucun projet d'extension n'est prévu pour l'instant. Une étude sur la fréquentation le soir et les samedis dans ces BU est à réaliser avant de pouvoir l'envisager ailleurs.

**M. Collomp** fait remarquer que les réponses sur les horaires d'ouverture sont à relativiser. En effet, un étudiant reste à l'Université entre trois et cinq ans et de ce fait, ne perçoit pas d'amélioration majeure d'une année sur l'autre.

**Mme Clain** indique les moyennes hebdomadaires d'ouverture entre 62 h et 77 h des BU d'AMU aux horaires étendus qui varient selon les périodes par rapport à la moyenne nationale qui est d'environ 60 h.

**Le VP Formation** souligne que les étudiants les mieux lotis, sont les plus exigeants.

**Mme Clain** répond qu'effectivement, à Luminy les demandes sont en hausse, alors que depuis quelques mois, ils disposent d'une nouvelle BU dans le bâtiment l'Hexagone.

A la demande de **Mme Mestrallet** sur les taux de réponses des UFR sur les extensions horaires, **Mme Clain** indique que ce sont les composantes ALLSH, Droit et puis Médecine qui ont le plus répondu à l'enquête.

Concernant la communication sur les axes de travail prévue, **Mme Clain** signale que les résultats de l'enquête vont être également exposés en CA prochainement. Le support de cette présentation sera ensuite diffusé sur les sites web et réseaux sociaux du SCD afin d'apporter un début de réponses à tous ceux qui se sont mobilisés. Des réponses plus locales seront également données par chaque BU.

**Mme Mestrallet** tient à faire remarquer que cette enquête a été conduite à un moment tout à fait opportun car elle répond à une forte demande d'étudiants sur les extensions d'horaires à laquelle des réponses vont être apportées.

**Le VP Formation** ajoute que cette enquête est intéressante en raison des comparaisons réalisées et remercie Mme Clain pour sa présentation.

#### **IV FORMATION / PEDAGOGIE**

##### **1) Résultats des enquêtes Parcoursup et rentrée 2018 en L1 ALLSH**

**Mme David**, responsable de l'Observatoire de la Vie Etudiante (OVE), remercie tout d'abord Mme Americi qui est à l'initiative de la réalisation de ces deux enquêtes et présente aux membres de la CFVU **Mme Besançon**, chargée d'études et adjointe à la responsable, qui a rejoint l'OVE en janvier dernier.

**Mme David** et **Mme Besançon** exposent ensuite les résultats des enquêtes menées en L1 ALLSH d'une part, sur la plateforme Parcoursup et les premières semaines d'adaptation à l'Université et d'autre part, sur les dispositifs d'accueil et de rentrée 2018.

**Mme Americi** remercie l'OVE pour la mise en œuvre de ces enquêtes et fait part des retours d'expériences suite au recueil des avis sur Parcoursup et sur la rentrée universitaire (voir annexe 2).

**Mme Americi** précise que les données obtenues ont mis en avant la satisfaction globale concernant le dispositif de rentrée, mais ont également pointé des difficultés rencontrées pour le choix de leur groupe de TD via l'application GIGUE ou un sentiment d'isolement de la part d'étudiants, par exemple. La composante ALLSH a essayé d'y répondre en révisant l'arborescence de GIGUE ou en recrutant des étudiants tuteurs supplémentaires.

Sur Parcoursup, les éléments de réponse ont été pris en compte par les directeurs des études dans la mise à jour des descriptifs de formation.

Elle tient à souligner le taux de 72 % d'étudiants qui suivent une formation correspondant à leur premier vœu. Concernant le pourcentage de plus de 75 % d'étudiants s'estimant confiants quant à la réussite dans leur formation, elle indique que seulement 48 % de réussite au premier semestre a été comptabilisé.

En conclusion, **Mme David** propose de reconduire des enquêtes de ce type à la rentrée 2019/2020 dans les composantes qui le souhaitent.

**M. Cassuto** remercie également l'équipe de l'OVE pour ces enquêtes dont les résultats permettent de se remettre en questions et d'apporter des réponses.

Il estime utile qu'un lien soit établi entre le Référentiel Offre de Formation (ROF) vers les fiches ROME (Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois), un lycéen de terminale ne sachant pas ce qu'est une fiche métier.

Il considère également la procédure sur l'application GIGUE pour les néo-entrants de devoir choisir son groupe de TD et de s'inscrire aux examens, à savoir réaliser son inscription pédagogique, plutôt compliquée.

A la remarque de **M. Cassuto** sur l'utilité de la réunion d'informations concernant le choix de la langue vivante LANSAD, **Mme Americi** répond que, selon la filière, les réponses ont été différentes. Mais, les étudiants de psychologie, qui ont été parmi les moins satisfaits avec ceux de LEA, n'ont en fait pas à choisir ce type d'UE LANSAD. Ces résultats ont montré un manque de clarté dans la présentation de l'offre qui a engendré une confusion entre la langue à choisir en option ou en tant que langue.

**M. Belhadj** demande si d'autres UFR ont prévu de mener ces types d'enquêtes. **Le VP Formation** répond que Mme David a fait cette proposition à toutes les composantes à la fin de la présentation. **M. Granier** signale être intéressé par mener cette enquête sur la semaine de la prochaine rentrée à la FEG.

**Le VP Formation** remercie vivement l'OVE pour tout le travail accompli avec l'UFR ALLSH.

Il indique avoir parlé de ces enquêtes lors des auditions avec la Cour des comptes et dans le cadre du Board Amidex, avoir souligné le professionnalisme de l'OVE.

##### **2) Attribution de financements au titre du FIP 2019**

**Le VP Formation** remercie tout d'abord la DEVE, le pôle formation et plus particulièrement M. Juvenal pour son travail.

Il présente ensuite les propositions de la commission *ad hoc*, qui s'est réunie le 18 mars dernier afin de procéder au pré-examen et au classement des projets dans le cadre de l'attribution des financements issus du Fonds d'Intervention Pédagogique (FIP) 2019 (voir annexe 3).

Quinze projets ont été déposés, chiffre le plus bas depuis ces cinq dernières années, par dix composantes et le financement de neuf projets est proposé par la commission *ad hoc*. Il tient à noter que, pour la première fois, quatre projets sont issus de sites délocalisés.

Le **VP Formation** remercie également les membres de la commission *ad hoc*.

**M. Belhadj** s'étonne de l'absence d'élus UNEF dans les représentants usagers de cette commission *ad hoc*.

**Mme Almeras** répond que les étudiants sont désignés par la Vice-présidente étudiante et que la composition de l'année dernière a été reconduite.

**M. Belhadj** fait alors remarquer que M. Le Mouel a quitté l'université et que Mme Molho n'est plus assidue aux réunions. Il trouve regrettable que l'UNEF, organisation qui représente de nombreux étudiants d'AMU, n'en fasse pas partie considérant les élus présents et qui s'impliquent aujourd'hui.

**Le VP Formation** répond que, pour l'année prochaine, une plus grande vigilance sera apportée sur ce point.

Concernant la diminution des dossiers déposés, **M. Pasquinelli** suggère de lancer un appel à projets (AAP) tous les deux ans et financé pour deux ans également.

Pour revoir le cadre de l'AAP, le **VP Formation** répond qu'il faudrait connaître les raisons de cette baisse du nombre de projets.

**Mme Americi** estime que le travail important pour la mise en œuvre de la nouvelle offre de formation par les équipes pédagogiques n'a sans doute pas permis de s'investir dans le montage d'un projet FIP.

**Le VP Formation** considère qu'un AAP sur deux ans impliquerait des montants plus élevés et donc moins de lauréats, ce qui réduirait le périmètre des composantes et des formations concernées.

**M. Cassuto** fait remarquer que la nature du co-financement n'était pas très claire et serait favorable à rencontrer les porteurs de projets en amont afin de pouvoir expliquer les instructions qui n'ont peut-être pas été bien comprises ou les critères d'évaluation de la commission *ad hoc* et ainsi de mieux appréhender les projets à expertiser.

**M. Torre** signale avoir eu un retour assez succinct suite à une candidature de l'OSU lors d'un précédent AAP.

**M. Valerio** indique répondre aux questions des porteurs de projets de l'IUT et suggère que les coordonnées des membres de la commission soient diffusées dans le prochain AAP, par exemple. **M. Cassuto** abonde en ce sens.

**Mme van Heumen** a trouvé surprenant de voir apparaître le salaire complet de titulaires dans les co-financements, et pas seulement la partie imputable au projet.

**Le VP Formation** confirme qu'il faudra préciser pour l'année prochaine ce qu'est le co-financement.

#### **Vote**

**La CFVU approuve à l'unanimité l'attribution des financements au titre du FIP 2019 proposée par la commission *ad hoc* et présentée en annexe 3 au présent procès-verbal.**

### **3) SUFLE : création d'une formation courte**

**Mme Almeras** expose le projet soumis par le SUFLE de création d'un stage d'été d'une durée de 38 h répartie sur deux semaines en juillet 2019 à destination de formateurs de français langue étrangère (FLE) en dehors du territoire français (voir annexe 4).

**Le VP Formation** précise que cette formation s'adresse à des personnes ne résidant pas sur le territoire français qui enseignent ou enseigneront le FLE. Il considère cette formation tout à fait opportune et attractive.

Concernant l'enseignement du FLE, **M. Paba** tient à signaler l'ouverture depuis cette rentrée, d'un master MEEF parcours lettres - FLE, suite à la mise en place d'une collaboration entre AMU - ESPE et l'Université du Wisconsin à Madison, ayant des objectifs du même type que la formation proposée par le SUFLE.

Dans le cadre de ce master MEEF, une école d'été se déroulera à AMU en juillet destinée à des enseignants de français de pays, autres que la France. Il se demande si le projet du SUFLE n'est pas redondant.

Il précise que les frais d'inscriptions sont ceux d'un master à l'ESPE et d'un montant de 27 000 dollars à l'Université du Wisconsin où le public provient d'Amérique du nord, voire d'Amérique centrale.

**Le VP Formation** considèrerait que ce master s'adressait à des personnes de nationalité américaine. **M. Paba** répond par la négative et confirme un manque de communication avec le SUFLE.

A la demande du **VP Formation** sur l'existence d'un lien entre l'ESPE et le SUFLE qui proposent toutes deux un enseignement de FLE, **M. Paba** indique que des enseignants d'ALLSH interviennent dans le master MEEF.

**Mme Almeras** précise que le SUFLE est un service commun de l'Université, indépendant de la composante ALLSH.

**M. Collomp** considère ces deux formations non redondantes, les publics visés n'étant pas les mêmes. Le master MEEF est une formation longue en deux ans, alors que le stage proposé par le SUFLE s'adresse à des enseignants déjà en poste à l'étranger, qui viennent suivre une formation courte de 38 h en FLE pendant leur congés d'été afin d'obtenir une certification.

**M. Paba** trouverait intéressant d'étudier la possibilité de mutualiser ces enseignements de FLE.

**M. Carette** indique avoir été contacté par les porteurs de ce projet lors de son élaboration et cette formation ne relève pas de la FC. Des formations de ce type existent dans d'autres organismes, les tarifs proposés pour ce stage d'été sont donc similaires pour rester attractifs.

**Le VP Formation** fait remarquer que seules les formations courtes du SUFLE sont présentées en CFVU, et ce pour des raisons historiques.

#### **Vote**

**La CFVU émet un avis favorable à l'unanimité à la création d'une formation courte à destination des formateurs de FLE en dehors du territoire français proposée par le SUFLE et présentée en annexe 4 au présent procès-verbal.**

#### **4) Frais de formation continue 2019/2020**

##### **o Tarifs des diplômes nationaux**

**M. Carette** indique que, contrairement à l'ordre du jour annoncé, ce sont d'abord les tarifs de formation continue (FC) des diplômes nationaux (DN) pour 2019/2020 qui vont être présentés, l'ajustement des fourchettes découlant de la fixation de ces frais (voir annexe 5).

Il précise que ces tarifs ont été votés en conseils des composantes et la nouveauté, cette année, est qu'ils sont globalisés.

Règlementairement, un montant des frais de FC est affiché pour un diplôme, sachant que la notion de droit d'inscription national (DIN) n'apparaît pas dans l'inscription d'un stagiaire en FC.

C'est un dispositif qui a été mis en place à AMU en 2012 afin de gérer les frais de FC et de suivre, d'une part, le montant équivalent au DIN avec les quittances Apogée et, d'autre part, la quote-part restante avec les facturations SIFAC.

Cette double gestion s'avérant complexe, il est proposé aujourd'hui de globaliser ces tarifs de FC en intégrant les DIN de manière à afficher un montant global et d'ajouter une petite participation par stagiaire qui servira au développement des projets de vie de campus qui seront spécifiquement dédiés à ce public de FC.

Il tient à souligner que ce travail a été réalisé en concertation avec la DEVE, le SFPC, l'agence comptable et les composantes et a été présenté au préalable en réunions de gouvernance et devant les doyens et directeurs de composantes.

Cette globalisation a conduit à l'augmentation de tous les tarifs de FC avec quelques évolutions, soit sur le tarif, soit sur le volume horaire.

Des augmentations de tarifs ont ainsi été apportées :

- à la FEG pour le master 2 MIAGE, dont le montant s'est aligné sur celui des apprentis ;
- à l'IUT concernant les DUT « Chimie », « Information communication/métiers du livre » et « Chimie analytique » et pour les licences professionnelles « Manager de rayon DISTRISUP », « Action commerciale », « Conception de produits industriels » et « Gestion et optimisation des systèmes de traitement de l'eau (GOSTE) » en raison d'alignement sur le tarif apprentissage, mais également pour prise en compte de coûts complets.

Les réformes sur la formation professionnelle et sur l'apprentissage vont conduire à une évolution des tarifs de FC dans les années à venir et sur les niveaux de prise en charge fixés par décret et par branche professionnelle pour chacun des contrats d'apprentissage.

L'idée est d'arriver à une convergence entre ces tarifs et ces niveaux de prises en charge pour prendre en compte tous les coûts et pour ce faire, un travail va être réalisé en collaboration avec la DPCG et Formasup PACA CFA Epure Méditerranée.

Concernant les volumes horaires, l'UFR Sciences a effectué des réajustements concernant quelques formations dus à des oublis d'heures lors de leur déclaration sur Pacome, notamment de pédagogie active, mais à tarif identique.

##### **o Ajustements des fourchettes**

**M. Carette** présente ensuite les ajustements des fourchettes horaires pour 2019/2020 dus à cette globalisation et à l'ajout de la contribution « vie de campus », qui avaient été préalablement votées en CFVU d'octobre dernier (voir annexe 5).

Il précise que les types de diplômes concernés par ces modifications sont la capacité en droit, la capacité en santé, le DAEU et les licences professionnelles. Il signale également la correction d'une erreur qui subsistait depuis 2015/2016 à propos du DAEU où la différenciation entre le DAEU classique et intensif n'avait pas été prise en compte.

Cette globalisation des tarifs FC entraîne une simplification car la gestion ne se fera plus qu'au niveau de la facturation sur SIFAC. Cependant, des réunions de travail vont devoir être organisées avec les scolarités et l'agence comptable pour la mise en place ce nouveau dispositif.

Pour conclure, **M. Carette** ajoute que des modifications de la tarification des frais de VAE et VAP afin de proposer également des montants globalisés et une révision de la politique d'exonération des frais de FC au niveau de la VAE vont être présentées à la prochaine CFVU.

**Le VP Formation** remercie M. Carette et le SFPC pour tout le travail accompli en collaboration avec la DEVE, et plus particulièrement Mme de Poncins, ainsi que les composantes. Il fait remarquer qu'il s'agit d'une simplification dans l'affichage des tarifs de FC, mais également dans la gestion avec plus qu'un seul outil.

**M. Cassuto** tient à signaler la grande utilité de l'outil Pacome pour le calcul des coûts et des volumes horaires des diplômes et l'importance du « document comptable opposable » issu de Pacome et voté dans les instances.

**M. Collomp** ajoute que, dans les tableaux futurs, il serait bon d'avoir une colonne « volume formation initiale » afin de connaître la plus-value apportée par les compléments de formation en termes de volume et de contenu. Avant de demander aux services FC des composantes les prochaines évolutions de tarifs, **M. Carrette** estime également important d'intégrer une colonne avec les « heures apprenants » provenant de Pacome de chacun des parcours pour se rapprocher des responsables de formation si un écart était constaté, par exemple.

**Mme Almeras** tient à faire remarquer que ces compléments d'informations nécessiteraient un énorme travail.

A la demande de **Mme van Heumen** concernant la fourchette du diplôme d'ingénieurs, **Mme Almeras** et **M. Carette** répondent que celle-ci n'a pas évolué, même en incluant le DIN.

Concernant l'augmentation des frais FC où une partie sera dédiée à l'amélioration de la vie étudiante, **Mme Mestrallet** demande si les stagiaires en seront bien informés. **M. Carette** indique que la communication à ce sujet est en cours de réflexion, mais cette contribution à la vie de campus servira effectivement à financer des projets, par exemple, une salle de travail dédiée aux stagiaires de FC.

**Mme de Poncins** précise que les étudiants de la FC n'ont pas à s'acquitter des 90 € de la CVEC, mais ils peuvent bénéficier de l'accès aux activités sportives ou culturelles quel que soit leur régime d'inscription. L'idée est effectivement de mettre en place des actions qui leur soient dédiées et que cette globalisation permette une prise en charge des frais de FC par les prestataires et organismes financeurs.

**Mme Almeras** ajoute que, dans le cadre de la prochaine campagne des diplômes d'établissement (DE), une augmentation des tarifs est prévue pour prendre en compte également cette contribution « vie de campus ».

#### **Vote**

**La CFVU approuve à l'unanimité les tarifs de formation continue des diplômes nationaux proposés par les composantes et les ajustements des fourchettes horaires pour 2019/2020, présentés en annexe 5 au présent procès-verbal.**

## **V VIE ETUDIANTE**

### **1) Les Dispositifs AFEV**

**Mme Wadel**, chargée du recrutement et de la mobilisation des engagés à l'AFEV d'Aix-Marseille, présente les dispositifs AFEV, l'accompagnement individuel (AI), les volontaires en résidence (VER) et les Koloc à projets solidaires (KAPS) dans lesquels des étudiants d'AMU s'engagent en tant que volontaires en service civique, Kapseurs ou bénévoles (voir annexe 6).

**M. Belhadj** trouve formidable le travail réalisé par l'AFEV et leur propose l'aide des représentants de l'UNEF pour la communication ou le recrutement des étudiants, par exemple.

**M. Collomp** indique ne pas être tout à fait d'accord avec les critères d'évaluation car il considère plus difficile la réalisation de séances de soutien que l'organisation de sorties.

**Mme Wadel** répond que les étudiants engagés sont formés puis encadrés par des salariés de l'AFEV tout au long de l'accompagnement individuel d'un enfant ou d'un jeune, qui ne consiste pas uniquement en une aide aux devoirs. Leurs interventions sont construites en fonction des besoins de chacun des jeunes et doivent être variées en alternant des séances au domicile, mais également à l'extérieur afin de leur permettre de découvrir d'autres horizons, de développer leur autonomie ou leur redonner confiance en eux, par exemple.

**Mme Almeras** demande comment sont désignés ces élèves à accompagner.

**Mme Wadel** répond qu'ils sont issus de certains quartiers prioritaires de Marseille ou d'Aix-en-Provence et sont ciblés par le référent AFEV, qui peut être le chef d'établissement ou le CPE ou un professeur principal de lycées ou d'écoles avec lesquels des conventions de partenariat sont établies. Elle signale que l'AFEV ne peut pas répondre à toutes les demandes par manque de personnels et d'étudiants.

**M. Cassuto** demande si l'AFEV délivre aux étudiants une attestation de bénévolat précisant les heures effectuées et leur permettant d'alimenter un compte engagement citoyen (CEC) et de cumuler des droits à formation.

**Mme Wadel** répond que, lors de la formation, l'information leur est donnée que cette attestation peut leur être fournie à leur demande et elle note qu'il serait effectivement utile d'automatiser cette démarche.

**Mme Ferblantier**, déléguée territoriale Métropole Aix-Marseille à l'AFEV, ajoute recevoir également des demandes de lettres de recommandation dans le cadre de candidatures en masters.

**Mme de Poncins** rappelle la mise en place à AMU d'un dispositif de valorisation de l'engagement étudiant dans l'exercice de six activités définies, afin que les étudiants de l'AFEV soient informés de la possibilité à partir de l'année prochaine d'obtenir, au-delà du bonus, une dispense de stage ou d'enseignement après constitution d'un dossier de demande de validation de l'expérience acquise dans le cadre d'un service civique ou dans une association externe à AMU, par exemple.

A la question de **Mme van Heumen** sur l'implication de l'AFEV dans la cordée de la réussite Spring pour l'accès aux formations d'ingénieurs, **Mme Wadel** répond par la négative et le **VP formation** ajoute qu'il existe de nombreuses cordées de la réussite.

En plus des interventions en amphithéâtres réalisées en début d'année universitaire, **M. Pasquinelli** demande si une permanence de l'AFEV est prévue en cours d'année, par exemple, dans les BU.

**Mme Wadel** répond qu'il serait sans doute utile d'y réfléchir, la proximité avec les étudiants étant importante. L'AFEV dispose d'un local sur Aix-en-Provence qui permet d'interagir avec les étudiants bénévoles, mais pas à Marseille. Elle indique la tenue de stands plusieurs fois par semaine sur les différents campus de septembre à octobre, puis en janvier et février.

**Mme de Poncins** précise que les informations concernant l'AFEV sont disponibles sur le site de la DEVE.

A la question de **M. Cassuto** sur la possibilité d'accueil par l'AFEV de stagiaires de licences professionnelles, même pour une durée inférieure à deux mois, **Mme Wadel** répond par l'affirmative.

**Mme Ferblantier** ajoute qu'à la rentrée, l'accent est plutôt mis sur l'accompagnement des bénévoles ou des volontaires, aussi l'accueil de stagiaires à l'AFEV serait plutôt en fin d'année pour pouvoir les suivre également dans de bonnes conditions.

**Le VP Formation** remercie vivement les membres de l'AFEV avec qui le partenariat donne toute satisfaction.

## **2) Projets FSDIE**

**Mme Delorge** présente les conclusions de la commission du 28 mars 2019 sur les projets d'initiative étudiante sollicitant le FSDIE (voir annexe 7).

Elle indique que trente-quatre projets ont été financés pour un montant de 41 882 euros sur les quarante présentés, quatre projets ont reçu un avis défavorable, certains pour leur côté « ludique », puis deux dossiers ont été différés.

**M. Collomp** signale que des subventions ont été revues à la baisse, le FSDIE ne finançant pas l'achat d'alcools. Il estime également que les répercussions pour les étudiants sont plutôt limitées lors des événements se déroulant en dehors des campus d'AMU.

**Le VP formation** tient à souligner le travail énorme réalisé par les membres de la commission FSDIE projets pour l'étude de tous ces dossiers.

### **Vote**

**La CFVU approuve à l'unanimité les avis de la commissions FSDIE projets du 28 mars 2019, présentés en annexe 7 au présent procès-verbal.**

Lors la commission du FSDIE social du 3 avril dernier, **M. Collomp** a déploré l'absence de tous les représentants étudiants et estime qu'il serait bon de s'assurer pour la prochaine réunion de la présence d'un élu de chaque liste.

**Mme Delorge** fait également part de tentatives de demandes de FSDIE social par deux étudiants non-inscrits à AMU cette année.

**Mme Mestrallet** explique l'indisponibilité à cette commission de nombreux étudiants, notamment d'élus de la FAMI, en raison des examens ayant lieu en cette période.

Elle tient à signaler qu'un rappel a été fait à leurs vingt-et-une associations adhérentes lors de leur conseil d'administration sur les règles et conduite à tenir concernant le FSDIE.

**M. Belhadj** expose son point de vue à ce sujet :

*Vu le nombre de projets récurrents, type gala ou soirée, il considère que les associations étudiantes doivent s'assurer que leurs projets restent dans un cadre dit sécurisé.*

*Il rapporte les propos du commissaire de police de Marseille lors de la formation des élus des associations d'AMU concernant des problèmes de troubles à l'ordre public, de tapages diurnes et nocturnes, liés notamment à de graves problèmes d'alcoolémie lors de soirées organisées par des associations étudiantes d'AMU. Selon les termes du commissaire, « certaines soirées étudiantes pouvaient pourrir la vie de certains riverains marseillais, notamment du côté de la Timone où des nombreuses dérives ont eu lieu lors de soirées ».*

*Il rappelle que l'alcoolémie peut engendrer, entre autres, des problèmes d'agressions sexuelles ou des accidents.*

*Des problèmes existent aussi avec les affiches et moyens de communication employés par des associations pour la promotion de leur événement, qui parfois peuvent être sexistes, ce qui va à l'encontre de l'engagement d'AMU dans la lutte contre le sexisme et les discriminations.*

*Il estime que c'est de notre responsabilité de s'assurer que les associations financées par le FSDIE ne fassent pas n'importe quoi. Il serait bon d'envisager une refonte de la charte FSDIE pour refuser, de manière systématique ou pour une durée définie, les associations qui ont un comportement irresponsable ou qui mettent en danger la vie d'étudiants dans les cas de problèmes d'alcoolémie ou qui utilisent des moyens de communication qui ne respectent pas les principes d'AMU pour la lutte contre le sexisme.*

*Il trouve insuffisant la remarque « le FSDIE ne finance pas l'achat d'alcool » indiquée pour certains projets par la commission, sachant que lors d'une soirée, de l'alcool va y être servi, même s'il n'est pas financé par le FSDIE. Cela revient d'une certaine façon à cautionner ce fait. Il indique que dans certaines universités, comme celle d'Evry, tout projet est refusé systématiquement si de l'alcool est prévu.*

*Il considère, enfin, que les projets à prioriser sont ceux qui touchent la communauté universitaire et qui permettent le rayonnement d'AMU, et non les projets qui relèvent purement du loisir ou de la soirée et qui ne sont pas de l'intérêt général des étudiants, sachant que ce sont souvent les mêmes associations qui les organisent.*

**Mme Delorge** signale que les associations savent très bien que le FSDIE ne finance pas l'achat d'alcool. Elles ne font donc plus apparaître dans leur devis de l'alcool, ce qui rend d'autant plus complexe le traitement de ces dossiers lors des commissions.

**Le VP Formation** demande si des projets sont financés en sachant que de l'alcool va être servi.

**Mme Mestrallet** le confirme et **Mme Delorge** tient à préciser que le commissaire de police n'a pas tenu tous ces propos. En effet, il ne s'agit pas toujours de problèmes liés à des étudiants, un amalgame est souvent fait entre des personnes qui consomment de l'alcool et font du bruit, et les associations étudiantes.

**Mme van Heumen** demande si les associations fournissent un bilan financier suite à leur projet.

**Mme Delorge** répond par l'affirmative et si de l'alcool y est noté, le montant correspondant est systématiquement retranché de la subvention FSDIE. Elle indique être tout à fait favorable pour développer la prévention sur ce point en mettant en place des assistants de prévention dans chaque association, par exemple. Il n'est cependant pas possible d'empêcher un étudiant de consommer de l'alcool s'il l'a décidé, ou bien d'obliger une association à mettre en place un service d'ordre pour vérifier le contenu des sacs à l'entrée des soirées étudiantes.

**M. Cassuto** suggère l'adhésion des associations à la charte d'AMU pour l'organisation des événements, même si elle n'est pas contraignante juridiquement.

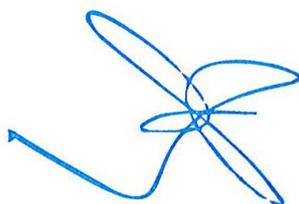
**Mme Delorge** répond que, depuis trois ans, la formation des élus se fait en présence de la DHSE où il est expliqué aux présidents et trésoriers des associations les risques auxquels ils s'exposent en tant qu'organisateur de manifestations.

**M. Belhadj** propose de réunir un GT à ce sujet pour voir ce qu'il serait possible de faire pour réduire ces comportements à risques et les prévenir.

**Le VP Formation** trouve effectivement que ces problèmes ne sont pas à négliger et qu'il serait nécessaire de réfléchir à de nouvelles actions pour être plus performant dans la lutte de l'alcool dans les soirées.

L'ordre du jour étant épuisé, le **VP Formation** lève la séance à 17 h 45.

Thierry PAUL, Vice-président Formation

A blue ink signature consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.